

## Numéro d'hiver 2020

### Sujets généraux

- [Lancement du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau](#)
- [Mise en ligne du bilan 2018-2019 du Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau](#)
- [Suivi des pesticides dans le cadre du Réseau-rivières](#)
- [Ajout de nouveaux critères de qualité de l'eau de surface](#)
- [Publication du Bilan du plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 et recommandations](#)

### Eaux pluviales

- [Mise à jour de la section « Technologies commerciales de traitement des eaux pluviales »](#)

### Eau potable

- [Publication d'un feuillet d'information sur le plomb dans l'eau potable à l'intention des citoyens](#)
- [Mise à jour du répertoire des installations municipales de distribution d'eau potable](#)
- [PPASEP – Volet 1 : Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité](#)
- [PPASEP – Volet 2 : Soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières des producteurs agricoles](#)
- [Mise à jour de la page Web sur les nouvelles technologies de traitement](#)

### Eaux souterraines

- [Mise en ligne des données brutes issues des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines sur le site de Données Québec](#)
- [Publication d'une nouvelle fiche d'information sur l'inventaire exhaustif des puits de prélèvement d'eau souterraine](#)

- [Publication d'une nouvelle fiche d'information sur le programme de suivi du niveau des eaux souterraines dans les carrières et sablières](#)

## **Eaux usées**

- [Mise en ligne d'une nouvelle fiche d'information sur l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées \(Q-2, r. 22\)](#)
- [Ajout d'une fiche d'information technique de niveau « Validé » pour la technologie System O\)\)](#)
- [Publication de l'Atlas des pressions sur le milieu aquatique](#)
- [Mise en ligne d'une fiche d'information sur la toxicité aiguë des effluents municipaux pour la truite arc-en-ciel et sur l'utilisation de la valeur aiguë finale à l'effluent](#)
- [Mise en ligne de nouvelles procédures : pH-mètre et appareil de mesure de la température](#)
- [Mise en ligne d'une foire aux questions sur la mesure du débit – Eaux usées municipal](#)
- [Mise à jour de la Position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique](#)
- [Mise en ligne d'informations sur les principales modifications apportées au Règlement sur les carrières et sablières](#)

## **Eaux usées - Spécial attestation d'assainissement municipale**

- [Mise en ligne d'une nouvelle page Web sur la délivrance des attestations d'assainissement municipales et mise en ligne des documents de soutien](#)
- [Mise à jour du guide de caractérisation initiale et publication du calendrier de la caractérisation initiale](#)
- [Mise en ligne d'une présentation Web interactive sur les attestations d'assainissement municipales](#)

## Sujets généraux

### Lancement du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

Le [Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau](#) (PSREE) vise à soutenir la réalisation d'actions inscrites dans les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux (PGIR) en lien avec les six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau, dans le but de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et une meilleure protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques. Pour ce faire, il dispose d'une enveloppe de 3 M\$ sur trois ans. Tous les organismes privés et publics, identifiés dans un PDE ou un PGIR comme étant responsables de la mise en œuvre d'une action, sont admissibles au soutien financier du PSREE. Les projets admissibles doivent être en lien avec une action non débutée inscrite dans un PDE ou un PGIR, être d'une durée maximale de 24 mois consécutifs et permettre l'atteinte d'au moins un des deux objectifs suivants : favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques. Un premier appel à projets s'est tenu du 28 novembre 2019 au 10 janvier 2020. Les dates du prochain appel à projets prévu pour le printemps 2020 seront précisées ultérieurement.

[Retour au sommaire](#)

### Mise en ligne du bilan 2018-2019 du Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a le mandat de coordonner, de suivre et d'évaluer, en collaboration avec de nombreux partenaires, le [Plan d'action 2018-2023](#) de la [Stratégie québécoise de l'eau \(SQE\)](#). Le [bilan 2018-2019](#) permet de mettre en lumière qu'au cours de cette première année, le MELCC et ses partenaires ont débuté la mise œuvre de plusieurs mesures pour atteindre un pourcentage d'avancement global de 24 %. Ces mesures touchent, notamment, le Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP), le Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN), le programme de recherche Odyssée Saint-Laurent, le Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, le projet INFO-Crue et le Portail des connaissances sur l'eau. Nous vous invitons aussi à consulter les résultats obtenus en regard des neuf cibles stratégiques de la SQE sur la [Vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#) développée par l'Institut de la statistique du Québec.

[Retour au sommaire](#)

## Mise à jour de la carte des stations du Réseau-rivières échantillonnées depuis 2012 pour l'analyse des pesticides

Depuis 2012, en plus du suivi réalisé dans le réseau de base, qui comprend plus d'une cinquantaine de rivières du sud du Québec, le [suivi des pesticides dans les rivières](#) est effectué en rotation à des stations du Réseau-rivières situées en milieu agricole. L'objectif visé est de mieux connaître la distribution spatiale de la présence des pesticides dans les cours d'eau. Ces stations sont échantillonnées une fois par semaine du début juin à la mi-août. [La carte des stations du Réseau-rivières échantillonnées a été mise à jour.](#)

[Retour au sommaire](#)

## Ajout de nouveaux critères de qualité de l'eau de surface

De nouveaux critères de qualité de l'eau de surface ont été ajoutés au [répertoire en ligne](#). Ces critères visent certains composés pharmaceutiques (carbamazépine, gemfibrozil, ibuprofène et naproxène), certains pesticides (chlorantraniliprole et chlorprophame) et certains composés organiques (acide perfluorooctanoïque, alcanes chlorés, hexabromocyclododécane, polybromodiphényléthers, sulfonate de perfluorooctane, tétrabromobisphénol A et triclosan). Il y a un changement de critères pour l'aluminium, le bisphénol A et l'hydrazine et des corrections pour l'arsenic, les critères bactériologiques, la DBO5, les hydrocarbures pétroliers, les néonicotinoïdes et le sulfure d'hydrogène.

[Retour au sommaire](#)

## Publication du Bilan du plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 et recommandations

Le plan d'intervention sur les algues bleu-vert (PIABV) 2007-2017 a été établi pour gérer la problématique des cyanobactéries de manière intégrée et concertée par les différents ministères et organismes concernés. Le plan prévoit 35 actions, lesquelles s'articulent autour de trois enjeux : l'amélioration des connaissances pour mieux agir, la prévention contre les apports en phosphore et la sensibilisation et la protection de la santé publique. [Le bilan du PIABV, qui comporte des recommandations](#) pour le futur, a été publié sur la [page Web consacrée aux algues bleu-vert](#) sur le site Web du MELCC.

[Retour au sommaire](#)

## Eaux pluviales

### Mise à jour de la section « Technologies commerciales de traitement des eaux pluviales »

Des mises à jour ont été faites sur la page Web de la [gestion des eaux pluviales – technologies commerciales de traitement des eaux pluviales](#) aux sections des séparateurs hydrodynamiques et des technologies autres que celles du type séparateur hydrodynamique. Les mises à jour touchent certaines dates limites d’approbation par le Ministère et l’ajout de deux nouvelles technologies, le Kraken, de Bio Clean Environmental Services, Inc., et le Up-Flo®Filter with CPZ™ Media, de Hydro International.

[Retour au sommaire](#)

## Eau potable

### Publication d’un feuillet d’information sur le plomb dans l’eau potable à l’intention des citoyens

Le feuillet d’information [Le plomb dans l’eau : quoi faire?](#) a été publié par le Ministère en octobre 2019. Il a pour objectif d’aider les citoyens à vérifier si leur résidence est raccordée au système de distribution d’eau potable par une entrée de service en plomb et, au besoin, à réduire leur exposition au plomb.

[Retour au sommaire](#)

### Mise à jour du répertoire des installations municipales de distribution d’eau potable

Diffusé depuis 2006, ce [répertoire](#) présente maintenant de façon plus détaillée l’alimentation en eau potable des populations desservies par des systèmes de distribution municipaux au Québec. Pour chaque municipalité desservie par une installation de distribution d’eau potable municipale, vous pourrez connaître l’installation de production qui l’alimente et le ou les types de sites de prélèvement d’eau qui l’approvisionnent. De plus, les données présentées sont maintenant mises à jour chaque semaine.

[Retour au sommaire](#)

## **PPASEP – Volet 1 : Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité**

Les municipalités de catégorie 1, dont le système alimente en eau potable plus de 500 personnes et au moins une résidence, sont invitées à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du [Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable](#) (PPASEP). Ce volet offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable, une obligation prévue par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

La date limite pour soumettre une demande au programme est le 31 décembre 2020. Un peu plus de 500 municipalités sont admissibles. Celles-ci peuvent communiquer avec l'équipe du PPASEP à [ppasep@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ppasep@environnement.gouv.qc.ca), en transmettant le nom de l'organisme du requérant, le nom du responsable de la demande d'aide financière, ainsi que l'adresse de courriel officielle de cette personne. L'équipe lui fera par la suite parvenir un formulaire prérempli.

De plus, les municipalités qui ont leur formulaire en main, mais qui ne l'ont toujours pas transmis, sont invitées à le faire dans les plus brefs délais.

[Retour au sommaire](#)

## **PPASEP – Volet 2 : Soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières des producteurs agricoles**

Le Ministère invite les municipalités responsables d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 ou de catégorie 2 à soumettre une demande dans le cadre du [volet 2 du PPASEP](#). Ce volet vise à compenser certaines pertes de revenus récurrentes des producteurs agricoles pour lesquels des restrictions prévues par le [Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection](#) s'appliquent au sein des aires de protection.

Avant qu'une municipalité puisse soumettre une demande dans le cadre du volet 2 du PPASEP, un professionnel doit évaluer les pertes de revenus des producteurs agricoles concernés, et ces pertes doivent être présentées dans le formulaire accessible sur la page Web du [volet 2 du PPASEP](#).

Il n'est pas requis pour une municipalité d'avoir réalisé l'ensemble de l'analyse de vulnérabilité visée par le volet 1 du PPASEP pour soumettre une demande de compensation dans le cadre du volet 2. Les municipalités doivent néanmoins s'assurer que le professionnel qui évalue les pertes de revenus agricoles se réfère aux aires de protection les plus récentes pour effectuer ses calculs.

[Retour au sommaire](#)

## Mise à jour de la page Web sur les nouvelles technologies de traitement

Les fiches mentionnées ci-après sont disponibles sur la [page Web des procédures d'analyse des technologies de traitement en eau potable](#).

Les technologies suivantes ont vu leur fiche renouvelée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) :

- La technologie NanH2Osoft de la compagnie H2O Innovation Inc.;
- La technologie PCI-Fyne de la compagnie Membrane Specialists LLC;
- La technologie UF-H2O sans coagulation de la compagnie H2O Innovation Inc.;
- La technologie UF-H2O sans coagulation, crédits d'enlèvement et suivi d'intégrité de la compagnie H2O Innovation Inc.

La fiche suivante a été retirée à la demande du fabricant :

- La fiche portant sur les technologies Hallett Upstream NC 15-50 et Hallett 15xs de la compagnie UV Pure Technologies Inc.

[Retour au sommaire](#)

## Eaux souterraines

### Mise en ligne des données brutes issues des projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines sur le site de Données Québec

Les données brutes issues de 13 [projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines \(PACES\)](#) réalisés à l'échelle régionale sont maintenant disponibles sur le site de Données Québec. Elles comprennent des données géoréférencées liées aux aquifères étudiés : localisation, propriétés, vulnérabilité et qualité des eaux souterraines. Pour en savoir davantage sur les projets, on peut consulter les rapports sur la [page Web des PACES](#).

[Retour au sommaire](#)

### Publication d'une fiche d'information sur l'inventaire exhaustif des puits de prélèvement d'eau souterraine

Le MELCC a récemment publié une [fiche d'information concernant l'inventaire exhaustif des puits de prélèvement d'eau souterraine](#) à l'intention des initiateurs de projet. Elle vise à préciser les attentes du Ministère concernant l'inventaire exhaustif des puits existants et à répondre aux questions fréquemment posées par les initiateurs de projet, notamment des questions touchant la zone à couvrir par l'inventaire exhaustif, les informations à recueillir et le contenu du rapport de l'inventaire.

[Retour au sommaire](#)

### **Publication d'une fiche d'information sur le programme de suivi du niveau des eaux souterraines dans les carrières et sablières**

Le Ministère a récemment publié une [fiche d'information concernant le programme de suivi du niveau des eaux souterraines dans les carrières et sablières](#). Cette fiche s'adresse aux initiateurs de projet et vise à préciser les attentes du MELCC concernant l'élaboration d'un programme de suivi du niveau des eaux souterraines, spécifiquement la détermination des seuils d'alerte et des mesures d'atténuation à mettre en œuvre lorsqu'un tel seuil est atteint.

[Retour au sommaire](#)

## **Eaux usées**

### **Mise en ligne d'une nouvelle fiche d'information sur l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)**

Le MELCC a publié une nouvelle [fiche d'information](#) qui identifie les principales difficultés rencontrées dans les demandes de permis transmises dans le cadre de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Cette fiche indique également les ajustements recommandés par le Ministère pour que les demandes soumises et les permis délivrés soient conformes au Règlement.

[Retour au sommaire](#)

### **Ajout d'une fiche d'information technique de niveau « Validé » pour la technologie System O))**

Une nouvelle fiche d'information technique validée, soit celle portant sur [la technologie System O\)\) - FTEU-DBO-PRTA-02VA](#) pour le traitement des eaux usées d'origine domestique, a été mise en ligne.

[Retour au sommaire](#)

### **Publication de l'Atlas des pressions sur le milieu aquatique**

Le MELCC, à titre de gardien des ressources en eau, a publié le premier [Atlas des pressions sur le milieu aquatique](#) en décembre 2019. Ce nouvel outil interactif permet à tous d'accéder plus facilement aux données et connaissances relatives aux pressions industrielles, municipales et agricoles sur le milieu aquatique.



Dans un format visuel simple et accessible, cette première version de l'Atlas dresse un portrait récent des pressions qui risquent d'affecter la qualité de l'eau ou d'engendrer des conflits entre les usagers de la ressource à l'échelle du Québec. La pollution générée par les rejets d'eaux usées est un exemple de pressions exercées sur le milieu aquatique.

Les données relatives aux **pressions industrielles** concernent la conformité et les caractéristiques des effluents rejetés dans le milieu aquatique par les mines, les usines de pâtes et papiers, les raffineries de pétrole et les autres industries assujetties au Programme de réduction des rejets industriels de 1996 à 2018. Plus de 200 sites et 300 effluents industriels historiques ou actuels sont répertoriés. Des graphiques de tendance permettent de consulter le détail de chacun des rejets dans le milieu aquatique, mais également de visualiser les tendances par secteur d'activité.

Concernant les **pressions agricoles**, les données de gestion des matières fertilisantes (charges disponibles à l'épandage et saturation moyenne des sols en phosphore) de plus de 18 000 exploitants agricoles sont agrégées à l'échelle de 99 municipalités régionales de comté (MRC) réparties sur l'ensemble du territoire du Québec. Les données concernent les années 2012 à 2018.

Enfin, pour les **pressions municipales**, les rejets de près de 850 stations d'épuration et de plus de 2 500 ouvrages de surverse sont localisés et identifiés sur le territoire. Ce portrait des pressions municipales, actuellement incomplet, sera bonifié au fil du temps pour faire état de la conformité et des caractéristiques des rejets d'eaux usées, mais également pour localiser l'ensemble des ouvrages de surverse. À cet effet, les municipalités sont invitées à nous fournir les coordonnées (latitude et longitude en degrés décimaux NAD 83) des rejets de leurs ouvrages de surverse (exutoires) en écrivant à l'adresse courriel [EquipeDediee.EauxUseesMunicipales@environnement.gouv.qc.ca](mailto:EquipeDediee.EauxUseesMunicipales@environnement.gouv.qc.ca).

Ce nouvel outil de diffusion s'inscrit dans la [Stratégie québécoise de l'eau](#), dont l'un des objectifs est la conception d'outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances. Il sera mis à jour annuellement pour diffuser les données les plus récentes et pour rendre accessibles davantage d'informations relatives à de nouveaux secteurs d'activité et à de nouvelles thématiques.

Pour en savoir plus, on peut consulter le [communiqué de presse](#).

[Retour au sommaire](#)

### **Mise en ligne d'une fiche d'information sur la toxicité aiguë des effluents municipaux pour la truite arc-en-ciel et sur l'utilisation de la valeur aiguë finale à l'effluent**

Une [fiche d'information sur la toxicité aiguë des effluents municipaux](#) est maintenant en ligne. Celle-ci traite strictement des résultats obtenus lors des essais de toxicité aiguë pour la truite arc-en-ciel à la suite du suivi prévu par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU). Elle présente un portrait général des résultats

obtenus depuis 2014 et les relations entre la toxicité pour la truite arc-en-ciel et les concentrations en azote ammoniacal. Elle fournit aussi des précisions sur les limites d'utilisation d'un indicateur, la valeur aiguë finale à l'effluent (VAFe), qui avait jusqu'ici été utilisée pour évaluer la toxicité potentielle des effluents municipaux. Cette fiche a pour objectif de fournir un état de la situation au Québec et de nuancer les risques de toxicité évalués grâce à la VAFe. Elle s'adresse principalement aux analystes des directions régionales, mais elle peut aussi être pertinente pour les inspecteurs, les gestionnaires et les opérateurs des stations d'épuration municipales.

[Retour au sommaire](#)

### **Mise en ligne de nouvelles procédures : pH-mètre et appareil de mesure de la température**

De nouvelles procédures de vérification d'un [pH-mètre](#) et d'un [appareil de mesure de la température](#) sont maintenant disponibles en ligne. L'objectif de ces procédures est d'informer les différents acteurs concernés des méthodes à appliquer pour vérifier l'exactitude de ces types d'appareils utilisés pour le suivi des eaux usées dans les secteurs municipal et industriel.

[Retour au sommaire](#)

### **Mise en ligne d'une foire aux questions sur la mesure du débit – Municipal**

La [foire aux questions](#) sur la mesure du débit complète les directives énoncées dans le [Guide d'interprétation du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées \(ROMAEU\)](#) et précise certains points particuliers dont il faut tenir compte pour la vérification de l'exactitude d'un système de mesure du débit requise en vertu du ROMAEU. Les informations présentées dans cette foire aux questions sont basées sur le [cahier 7, « Méthode de mesure du débit »](#), du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*.

[Retour au sommaire](#)

### **Mise à jour de la Position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique**

Le MELCC a révisé la [Position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique](#) afin d'assurer l'arrimage avec le [processus de délivrance des attestations d'assainissement municipales \(AAM\)](#) et d'ajuster les normes que doivent atteindre les municipalités dont les stations sont de très petite taille. Les principales modifications apportées à la position sont : 1) le report du délai de mise aux normes des installations municipales en fonction de la date de mise en application des AAM; 2) l'ajustement des débits au tableau 1 – « Normes minimales en phosphore total pour les

rejets d'eaux usées d'origine domestique » en fonction des débits des stations de très petite taille comme l'indique le ROMAEU; et finalement 3) le retrait du tableau 2 « Performances technologiques reconnues avec déphosphatation chimique sur des eaux usées d'origine domestique » pour faire référence au [Guide pour l'établissement des normes de rejet à une station d'épuration](#), qui est plus précis.

[Retour au sommaire](#)

### **Mise en ligne d'informations sur les principales modifications apportées au Règlement sur les carrières et sablières**

La version précédente du [Règlement sur les carrières et sablières](#), datant de 1977, a fait l'objet d'une refonte complète pour tenir compte des connaissances et préoccupations environnementales actuelles. La modification du Règlement sur les carrières et sablières est entrée en vigueur le 18 avril 2019. Une [page Web expliquant les principales modifications apportées au Règlement](#) a été mise en ligne.

[Retour au sommaire](#)

## **Eaux usées - Spécial attestation d'assainissement municipale (AAM)**

### **Mise en ligne d'une nouvelle page Web sur la délivrance des attestations d'assainissement municipales et mise en ligne des documents de soutien**

Le MELCC a débuté la délivrance des attestations d'assainissement municipales (AAM) aux municipalités en début d'année 2020 et a publié une toute nouvelle [page Web consacrée aux attestations d'assainissement municipales](#). On y trouve plusieurs documents relatifs à la délivrance de la première AAM. Ces documents s'adressent principalement aux municipalités qui exploitent une station d'épuration au sud du 54<sup>e</sup> degré de latitude nord dont le débit moyen annuel est supérieur à 10 mètres cubes par jour. Le document « [Orientations pour la délivrance de la première attestation d'assainissement municipale](#) » précise le cadre de la délivrance des AAM aux exploitants d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU). Le document « [Références techniques pour la délivrance de la première attestation d'assainissement municipale](#) » présente les informations qui seront intégrées dans la première AAM. Il décrit les méthodes utilisées pour fixer les normes supplémentaires de rejet et de débordement, explique les exigences supplémentaires de suivi des rejets et de visite aux ouvrages de surverse, décrit les procédures à suivre pour vérifier le respect des normes et présente le contenu des études et des programmes correctifs qui seront établis dans l'attestation d'assainissement. Le document « [Ordre de délivrance des attestations d'assainissement municipales](#) » présente la liste des OMAEU pour lesquels une AAM doit être délivrée ainsi que les dates prévues de mise en application des AAM. Enfin, une [capsule interactive](#) résume le processus de délivrance des attestations d'assainissement.

[Retour au sommaire](#)

### **Mise à jour du guide de caractérisation initiale et publication du calendrier de la caractérisation initiale**

Une nouvelle version du [Guide de caractérisation initiale de l'effluent des stations d'épuration municipales de grande et très grande taille](#) est maintenant accessible à partir de la nouvelle [page Web sur la délivrance des AAM](#). La caractérisation initiale permettra d'acquérir des connaissances sur plus de 330 paramètres dans les eaux usées traitées rejetées dans l'environnement. Le guide a été mis à jour et plusieurs changements et nouveautés sont à noter, tels que l'implication du MELCC, qui prendra en charge le prélèvement et le transport des échantillons des 43 stations d'épuration de grande et très grande taille. D'une durée d'un an, l'étude sera effectuée à travers le Québec de 2022 à 2024 et la date précise du début de la caractérisation initiale sera inscrite dans l'AAM de chaque station visée. Pour leur part, les municipalités devront assumer les frais des analyses. Un [calendrier](#) indiquant la date prévue du début de la caractérisation initiale pour les municipalités visées a aussi été publié.

[Retour au sommaire](#)

### **Mise en ligne d'une présentation Web interactive sur les attestations d'assainissement municipales**

En plus des différents documents traitant des AAM que le MELCC a publiés récemment, une [capsule interactive](#), qui résume tout le processus de délivrance des AAM, a été mise en ligne. D'une durée d'une dizaine de minutes, la présentation traite de tous les volets des AAM et est destinée aux exploitants municipaux, aux municipalités et aux organismes environnementaux qui souhaitent en apprendre plus sur les AAM.

[Retour au sommaire](#)